

Formulaire

I. Précisions sur l'organisme porteur

Ministère(s)

Ministère de l'Action et des Comptes publics

Opérateur (le cas échéant)

Non communiqué

Direction(s)

Direction générale des Finances publiques

II. Résumé du projet

Intitulé du projet

Evolution de l'infocentre des Etablissements Publics Nationaux (EPN)

Résumé du projet

L'infocentre des EPN est une application informatique permettant de centraliser les données financières d'environ 1 500 organismes publics soumis à la comptabilité publique. Elle est utilisée par les agents comptables mais également par des corps de contrôle, les services des CBCM, de la direction du Budget, les ministères de tutelle et la Cour des comptes.

Afin de conforter les données existantes, de fiabiliser la production des comptes financiers des organismes publics mais surtout de créer une base de données financières et comptables unique de l'ensemble des opérateurs de l'État répondant notamment aux attentes du juge des comptes et des tutelles, des évolutions majeures et structurantes sont prévues.

Cet objectif de faire de l'infocentre un point d'entrée unique des informations financières de l'ensemble des opérateurs de l'État et des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) et un outil de production des documents budgétaires et comptables nécessite la mise en place d'un flux direct entre les systèmes d'informations des organismes et l'infocentre EPN. Le périmètre de l'infocentre sera, par ailleurs, être élargi quant à la nature des opérateurs mais également la nature des informations financières et comptables. Base de données ouverte aux utilisateurs, il faciliterait l'analyse financière nécessaire pour les tutelles au bon pilotage des opérateurs.

Montant total du projet

4 464 600

Montant demandé au FTAP

2 652 200

Participation à d'autres appels à projets

Ce dossier a été présenté et non retenu au titre de la première session de la 3ème vague du FTAP. En raison de son intérêt, il a été proposé au porteur de projet de redéposer son dossier au titre de la seconde session de cette vague, après prise en compte de certaines évolutions (clarification de la notion d'étude de faisabilité, présentation d'économies non diffuses, précisions sur les fonctionnalités apportées par le projet).

III. Détails du projet

Présentation détaillée du projet de transformation

1) Présentation du contexte et des besoins identifiés conduisant à la mise en œuvre du projet

La direction générale des finances publiques (DGFIP) souhaite développer des évolutions de l'infocentre des établissements publics nationaux (EPN) afin, d'une part, de simplifier, rationaliser et fiabiliser la production des documents budgétaires relatifs au champ des opérateurs de L'État (486 entités en LFI 2018) annexés aux lois de finances à destination du Parlement et des citoyens et, d'autre part, de développer l'open data des données financières relatives aux organismes d'Etat à comptabilité publique (1 525 entités en 2018). La loi organique relative aux lois de finances prévoit pour chaque programme budgétaire, un projet annuel de performance (PAP) annexé au projet de loi de finances, ainsi qu'un rapport annuel de performances (RAP) annexé à la loi de règlement. Ces documents comportent un volet dédié aux opérateurs de L'État. Aux termes de l'article 14 de la loi n° 2006-888 du 19 juillet 2006 portant règlement définitif du budget de 2005, le volet « opérateurs » des PAP comprend notamment :

- la récapitulation des crédits du programme au bénéfice des opérateurs ;
- la présentation détaillée de chaque opérateur ou catégorie d'opérateurs rattachés au programme
- la présentation des crédits versés à chaque opérateur ou catégorie d'opérateurs ;
- les budgets des opérateurs.

Cette présentation porte sur les états en comptabilité budgétaire pour les organismes qui y sont soumis et sur les états en droits constatés pour ceux qui ne sont pas soumis à la comptabilité budgétaire. Dans les deux cas, elle distingue les grandes enveloppes de dépenses (ou charges et immobilisations) du budget de l'opérateur (personnel, fonctionnement, intervention le cas échéant et investissement) et les différentes recettes ou ressources (subventions de l'État, recettes ou ressources fiscales, autres subventions publiques, recettes ou ressources propres).

Certaines de ces données sont également reprises depuis la LFI 2008 dans le « jaune opérateurs » annexé au projet de loi de finances (PLF).

Actuellement, deux sources de données sont utilisées pour renseigner ces informations chiffrées relatives aux opérateurs de L'État dans les documents annexés aux lois de finances à destination du Parlement et des citoyens. En premier lieu, il s'agit des données saisies dans le système financier de l'État Chorus pour ce qui concerne les subventions versées aux opérateurs. En second lieu, les ministères saisissent dans une application dédiée (Tango ex-Farandole) les crédits versés aux opérateurs, leurs plafonds d'emplois, ainsi que leurs budgets en prévision et en exécution. Les données collectées via l'application Tango servent à alimenter les tableaux des PAP et des RAP, dont certains sont repris dans le jaune opérateurs.

Dans le même temps, les 1 525 organismes d'État soumis à la comptabilité publique ont l'obligation de remonter leur exécution budgétaire et comptable mensuellement via l'infocentre EPN de la DGFIP. La remontée mensuelle des données budgétaires et comptables via l'infocentre a été développée en 2013 afin de mettre en œuvre la directive n° 2011/85/EU du Conseil de l'Union européenne posant une obligation de transmission périodique des données comptables pour l'ensemble des sous-secteurs des administrations publiques.

L'infocentre est donc la base de transmission de l'information financière des organismes et permet d'accroître la qualité comptable. Ainsi, cette base de données permet au DCM finances de valoriser de manière fiable les participations financières de l'État dans des organismes publics selon la méthode de la valeur d'équivalence (valorisation au compte 26 de l'État « Participations et créances rattachées à des participations »).

Depuis 2016, certaines données entreposées dans l'infocentre et scellées par les agents comptables sont également exploitées pour mettre en œuvre la transmission des comptes financiers des organismes d'État au juge des comptes de façon dématérialisée. En étendant cette possibilité aux EPLE, cela permettrait de répondre au besoin de dématérialisation du ministère de l'Education nationale (MEN) engagé dans la réécriture de son outil comptable et financier (OP@LE).

Il résulte de la multiplication de ces sources non connectées entre elles une procédure redondante, longue, coûteuse et génératrice d'erreurs. Les ministères doivent en effet saisir manuellement des données qui sont par ailleurs remontées régulièrement dans l'infocentre EPN par les agents comptables. Les données présentes dans l'infocentre sont destinées en priorité au juge des comptes et pourraient être davantage exploitées par les autres directions des ministères économiques et financiers, à la fois pour faciliter et fiabiliser la collecte des données financières mises à disposition du Parlement et du public dans le cadre des documents annexés aux lois de finances et pour disposer de bases de données pouvant être mise en ligne sur le site data.gouv.fr.

Cette dématérialisation s'inscrirait dans le processus de simplification d'Action publique 2022. Elle permettrait également de répondre au souhait exprimé par les parlementaires dans la dernière enquête de satisfaction sur les documents budgétaires de disposer d'une base de données en ligne sur les opérateurs de l'État.

Par ailleurs, les auditeurs du Contrôle général économique et financier (CGEFI) et du Conseil général de l'économie (CGE) soulignent les avantages de l'infocentre qui le positionne naturellement pour répondre au

besoin de constitution d'une base de données commune pouvant alimenter les applications des différentes directions (Rapport d'audit relatif à la tutelle financière des organismes publics p 42 et 53).

Ainsi, l'infocentre est d'ores et déjà le point d'entrée unique des données et la source unique d'alimentation de l'application (Indéfi-ESR) du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI). Le ministère de la transition écologique et solidaire (MTES) développe actuellement un dispositif similaire à celui du MESRI et le ministère de la Culture réalise une étude de faisabilité pour développer un outil alimenté également par l'infocentre.

Enfin, ce projet permettrait à la direction du budget et la DGFIP de disposer d'un référentiel commun des organismes. En effet, ces directions ne disposent pas d'un référentiel unique et partagé sur les organismes et opérateurs de l'État, ce qui est source de complexité et d'erreurs dans le pilotage des établissements. Une fiche d'identité des organismes est déjà présente dans l'infocentre EPN, mais les informations qu'elle contient sont incomplètes et répondent imparfaitement aux besoins de suivi (les informations relatives au contrôle interne, les systèmes d'information financière et RH...). Les évolutions de la fiche d'identité des organismes proposées permettront de pallier ce manque dans la mesure où elle devra être mise à jour par l'agent comptable avant le scellement du compte financier. Cette fiche sera également enrichie des données relatives aux plafonds d'emploi des opérateurs en prévision et en exécution qui sont actuellement remontées via l'application Tango.

2) Présentation des objectifs principaux et du périmètre du projet

Le projet d'évolution de l'infocentre EPN tend à simplifier et fiabiliser la collecte et la publication des données financières relatives aux opérateurs de L'État et à développer l'open data des données financières entreposées dans cet outil.

Les évolutions proposées dans le dossier visent ainsi, notamment par l'élargissement des données collectées, à :

- i. Fiabiliser les données financières ;
- ii. Simplifier et fiabiliser la collecte des données financières relatives aux opérateurs d'Etat publiées à destination du Parlement et des citoyens dans le cadre des lois de finances ;
- iii. Fiabiliser dans les comptes de l'État, la part relative aux APU contrôlées ;
- iv. Simplifier le pilotage des opérateurs par les ministères de tutelle en leur mettant à disposition des données financières et comptable pouvant contribuer à l'élaboration de leur analyse financière ;
- v. Mettre en open data certaines données financières relatives aux organismes d'État.

Ce projet nécessite des évolutions majeures de l'infocentre actuel afin d'élargir le périmètre des établissements et des données mais également de permettre un flux continu entre l'infocentre et les systèmes d'information financière des organismes, pour alimenter « en direct » l'outil, qui ensuite produira tous les documents budgétaires et comptables du compte financier et de la liasse budgétaire actuellement réalisés par les établissements et transférés dans l'infocentre.

Détail des économies attendues

1) Les évolutions de l'infocentre prévoient une automatisation de l'exploitation des données, ce qui aura pour effet de considérablement réduire les interventions manuelles.

Ainsi, la part consacrée aux travaux de l'infocentre par ses partenaires sera réduite à la partie incompressible, l'alimentation du flux entre le logiciel comptable et l'outil. Le retraitement sera assuré par l'infocentre de manière automatique.

La mise en production des développements devant intervenir au plus tard en 2022 (pour la transmission des données financières de l'exercice 2021), des économies seraient donc effectives dès 2022. Il est précisé que les demandes d'évolution des SI seront minorées les années précédentes dans cette perspective. Le gain se ferait sur le temps annuel consacré aux travaux de l'infocentre dans les agences comptables financées par les organismes publics. On peut l'évaluer à l'équivalent d'environ 550 ETP/an. Ce gain se réaliserait hors DGFIP et permettrait aux établissements publics ainsi qu'aux utilisateurs de l'infocentre de dégager du temps de travail sur des tâches à plus forte valeur ajoutée permettant de renforcer la qualité comptable des organismes publics.

Par ailleurs, l'État peut s'engager sur les gains tirés de la centralisation de l'éditique dans l'infocentre puisque celle-ci aura un impact direct et concret sur le coût des logiciels financiers et comptables que les organismes sont obligés d'acquiescer auprès d'éditeurs.

Enfin, la seule DGFIP réalisera une économie de 235 000 € annuels sur le transport et le stockage des comptes financiers des EPLE et des lycées agricoles et maritimes, prestation faisant actuellement l'objet d'un marché public.

2) Description détaillée, pour chaque année, des économies permises par le projet, détaillées par catégorie (T2,T3,T6)

L'évolution de l'Infocentre permettrait des gains sur le temps annuel consacré aux travaux de l'infocentre dans les agences comptables et chez les partenaires de la DGFIP.

Ainsi, il peut être estimé que le temps consacré à l'infocentre serait d'environ 3 jours pleins par an, les agents comptables des établissements publics n'ayant plus à transférer des fichiers dans l'infocentre puisque celui-ci produira les documents budgétaires et comptables d'après les données récupérées directement dans les applicatifs financiers des établissements.

Chaque année, ces agents comptables devront continuer à sceller leur compte financier dans l'infocentre pour transmission au juge des comptes, un gain de temps sera réalisé sur le contrôle des documents du compte financier.

Pour les agents comptables des EPLE, le gain se ferait sur la transmission du compte financier qui sera complètement dématérialisée. Ainsi, on peut estimer que le temps consacré à cette tâche ne serait plus que d'un jour plein environ.

Par ailleurs, on peut estimer que les économies seraient supérieures puisque les partenaires de la DGFIP réaliseront également des gains de temps, par exemple les utilisateurs de l'application Tango (environ 1 100 personnes entre les ministères et la DB) qui n'auront plus à saisir manuellement dans l'application, les données transmises par les agents comptables. Ainsi pour l'élaboration des PAP et des RAP, la DB pourra alimenter directement Tango avec les données de l'infocentre et les agents pourront consacrer le temps ainsi dégagé à d'autres missions.

Ces économies ne seraient cependant pas nettes, les gains par organisme reposant essentiellement sur des rompus de temps partiel et les organismes étant libres de choisir de quelle manière ils répartiront les gains de productivité. Ces économies étant diffuses, elles ne figurent plus dans le tableau de financement.

Toutefois, les gains opérés sur la mise à jour et la maintenance des systèmes d'information pour la production de la liasse budgétaire et du compte financier apparaissent plus facilement traçables. Une étude a été menée auprès d'une trentaine d'agents comptables pour établir un coût annuel moyen par éditeur et nature juridique d'établissements.

Bénéfices attendus pour les usagers

1) Description des attentes des acteurs concernés (agents /usagers)

Les documents budgétaires relatifs aux opérateurs de l'État (PAP, RAP, jaune opérateurs) sont destinés en priorité aux parlementaires et aux citoyens dans le cadre de la discussion parlementaire de vote des lois de finances.

Les évolutions proposées de l'infocentre permettront de disposer de bases de données pouvant être mises en ligne sur data.gouv.fr, dans un souci de transparence démocratique. Les documents papier actuellement produits sont riches d'informations mais peuvent difficilement être exploités en masse à des fins d'analyse. Cela permettra d'améliorer sensiblement le taux de satisfaction des parlementaires qui souhaitent à 59% pouvoir disposer d'une plate-forme numérique interactive permettant la visualisation des données budgétaires présentées dans les PAP/RAP en substitution des versions papiers.

La Cour des comptes, destinataire des documents budgétaires relatifs aux opérateurs de l'État pour la confection de son rapport annuel sur l'exécution du budget de l'État, est également un utilisateur de l'infocentre puisque depuis 2016 les comptes financiers des organismes d'État soumis à la comptabilité publique, sont scellés dans l'infocentre pour transmission au juge des comptes. À ce titre, la Cour des comptes demande régulièrement des évolutions de l'outil afin que les données présentes soient d'une qualité optimale, facilement exploitables et complètes, l'infocentre constituant une aide dans son triple rôle d'audit, de certification et de contrôle juridictionnel.

Les attentes des ministères sont également fortes, mais plus difficilement quantifiables en l'absence d'enquêtes récentes. Elles ont été exprimées lors des réunions de bilan organisées entre la direction du budget et les autres ministères à l'issue de chaque procédure budgétaire. Les ministères saisissent actuellement les données budgétaires des opérateurs dans l'application en ligne Tango. Ce processus est très long et présente peu de valeur ajoutée. Il est entièrement manuel et donc source d'erreurs ou d'oublis, ce qui nécessite des relectures minutieuses des services de la direction du budget. Il pourrait être considérablement allégé si les tableaux étaient alimentés automatiquement à partir des données de l'infocentre. De ce fait, les ministères pourraient consacrer davantage de moyens à l'analyse stratégique de la situation financière des opérateurs et à la rédaction des commentaires, ce qui contribuerait à améliorer la qualité des documents adressés aux Parlementaires.

Enfin s'agissant des opérateurs, l'attente est également très forte. Les évolutions de l'infocentre leur permettrait un meilleur respect des contraintes réglementaires. Par ailleurs, les organismes devraient être moins sollicités, le reporting étant centralisé et unifié. De même le module éditique de l'Infocentre permettra

aux opérateurs un gain financier mais également de temps et d'énergie considérable. En effet, la confection des documents budgétaires et comptables par l'Infocentre fiabilisera les travaux en évitant les retraitements manuels de collecte et de transmission des données. Et cela réduira également fortement la dépendance des organismes aux éditeurs de logiciels dans le cadre des évolutions réglementaires. Les calendriers d'adaptation par les éditeurs des logiciels sont parfois incompatibles avec la date d'entrée en vigueur des évolutions réglementaires

2) Estimation du nombre de bénéficiaires potentiels

Les principaux bénéficiaires des évolutions sont en premier lieu les organismes utilisateurs de l'infocentre EPN de la DGFIP (environ 1 500). Les agents comptables d'établissements publics nationaux sont au nombre de 1 329 et ceux des EPLE au nombre de 1 239 (pour 8 300 établissements). Ces chiffres comprennent les agents comptables à temps plein et ceux en adjonction de service qui peuvent donc être comptables de plusieurs établissements. Auxquels il faut ajouter les services ordonnateurs de ces mêmes organismes.

Sont également concernés certains services de la DGFIP. En dehors du bureau 2FCE-2B, le bureau CE- 1C « Comptes nationaux », utilise les données de l'infocentre pour établir chaque année pour l'INSEE les comptes nationaux des administrations publiques, à partir desquels sont calculés le déficit et la dette publics, notifiés à la Commission européenne dans le cadre du pacte de stabilité et de croissance. Ainsi que les bureaux CE-1A, CE-1B, CE-1D associés au CBCM Finances, pour l'établissement du compte 26 de l'État, soit au total environ 100 personnes.

Par ailleurs, l'application Tango est utilisée par environ un millier d'agents dans les ministères auxquels s'ajoute une centaine d'utilisateurs à la direction du budget. Tango permet la production des PAP et des RAP des 56 programmes comportant un volet opérateurs, ce qui représente un total de près de 1 500 tableaux budgétaires et comptables publiés en prévision et exécution. Ces utilisateurs bénéficieraient directement des données de l'Infocentre.

Les parlementaires, les membres de la Cour des comptes et des corps d'inspection seraient également bénéficiaires de ces mesures, de même que les citoyens dans le cadre de l'open data.

En tenant compte des habilitations actuellement ouvertes pour accéder à l'infocentre ainsi que des personnes qui bien que n'ayant pas d'habilitation directe, vont profiter des évolutions de l'infocentre (services ordonnateurs et comptables des organismes, utilisateurs de Farandole, services de la DGFIP), cela représente environ 11 200 personnes.

3) Impact attendu concernant :

- l'environnement de travail des agents :

Les évolutions de l'infocentre EPN se traduiront pour les utilisateurs par des gains d'efficacité : suppression des tâches de saisie chronophages et de peu de valeur ajoutée ; suppression de contrôles redondants ; modernisation de l'environnement de travail ; abandon de la confection manuelle des comptes financiers des EPLE du ministère de l'éducation nationale, des lycées agricoles (EPLEFPA) et maritimes (EPPLE Mer).

- la qualité de service rendu aux citoyens :

Les bénéfices attendus en termes de qualité de service concernent principalement les utilisateurs finaux des documents budgétaires et comptables entreposés dans l'infocentre : les magistrats de la Cour des comptes et des chambres régionales des comptes, les membres de corps d'inspection, les parlementaires, les contrôleurs budgétaires, les tutelles ministérielles qui disposeraient d'informations budgétaires et comptables pouvant être croisées avec d'autres données, notamment celles relatives aux emplois, aux achats ou au patrimoine immobilier, afin notamment de produire des analyses, des indicateurs de performance et de mener des évaluations de politiques publiques.

Les évolutions qui seraient apportées à l'infocentre EPN visent également la qualité de service offerte aux citoyens, via la mise en ligne des données relatives aux opérateurs de L'État et l'open data de certaines données financières relatives aux organismes d'État financés sur fonds publics, ce qui participe de la volonté gouvernementale d'intensifier la publication de données publiques en open data dans un souci de transparence de l'utilisation des deniers publics. Ces données pourraient être consultées et utilisées à des fins d'analyse par les citoyens, des universitaires, des journalistes, des think tanks, etc.

Depuis plusieurs années, à la faveur du développement d'internet notamment, les études sur les dépenses publiques se sont multipliées. Qu'il s'agisse des dépenses de personnel ou de fonctionnement, de l'État, des collectivités territoriales ou des organismes percevant de l'argent public.

La mise en ligne des données financières de l'infocentre permettraient donc aux observateurs des dépenses publiques d'accéder facilement et en toute transparence aux informations qui les intéressent.

Bénéfices attendus pour les agents

Se reporter à la partie relative aux bénéfices attendus pour les usagers.

Caractère stratégique du projet

L'article 47-2 de la Constitution précise que la Cour des comptes (utilisateur de l'Infocentre), « assiste le Parlement dans le contrôle de l'action du Gouvernement » et que « Les comptes des administrations publiques sont réguliers et sincères. Ils donnent une image fidèle du résultat de leur gestion, de leur patrimoine et de leur situation financière ». La Cour des comptes est ainsi le certificateur des comptes de l'État.

Par ailleurs, la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique dite loi « Lemaire » crée l'obligation pour les organisations publiques de publier sur internet leurs bases de données.

Le projet d'évolution de l'infocentre EPN et les mesures de simplification qu'il permettrait répondent pleinement à ces exigences ainsi qu'à la feuille de route ministérielle qui précise que la stratégie numérique du ministère doit être poursuivie dans un double objectif de réalisation de gains d'efficacité et de qualité du service public ».

Caractère novateur du projet

Le programme vise à mettre en œuvre plusieurs évolutions techniques indispensables aux objectifs poursuivis de dématérialisation et mise en ligne des documents budgétaires des opérateurs :

- Des contrôles pour s'assurer de la qualité des flux entre les organismes et l'infocentre ;
- L'intégration de nouveaux référentiels, notamment de comptabilité privée ;
- Des contrôles pour s'assurer de la qualité des données et de la cohérence des tableaux produits par l'infocentre ;

Apports particuliers du FTAP

L'apport financier du FTAP permettra d'accélérer le processus de modernisation afin que l'objectif de simplification et d'exploitation des documents budgétaires et comptables des opérateurs et de mise en ligne des données puisse aboutir dès 2020.

Cela permettra également d'accélérer la nécessaire fiabilisation des informations budgétaires et comptables et leur diffusion aux différents utilisateurs dont la Cour des comptes pour qui des données de qualité sont nécessaires dans son travail de certification.

Le calendrier initial est légèrement revu : le projet commencera dès l'annonce des résultats, les premiers groupes de travail préalables à l'étude de faisabilité s'étant déjà réunis et s'accéléreront à l'automne.

Gouvernance et moyens de conduite du projet

1) Présentation des entités porteuses de projets et de la pertinence du partenariat

Le projet est porté par la Direction Générale des Finances publiques, en lien avec la Direction du budget. La DGFIP et la DB travaillent en concertation avec tous les acteurs impliqués :

- Cour des comptes
- Ministères de tutelle et en premier lieu le MESRI, le MEN et le MTES
- Bureaux de la sous-direction « Comptabilité de L'État » de la DGFIP participant à la clôture et à la certification des comptes de l'État mais également à la comptabilité nationale produisant les éléments pour l'INSEE.
- Organismes publics dont les agents comptables- Autorités de contrôle (SCBCM, CBR, CGEFI)
- APE

Cette concertation sera accentuée et orientée sur l'évolution de l'infocentre dès 2019 et l'étude de faisabilité à travers la mise en place de groupes de travail.

2) Composition de l'équipe et rôles clés (acteurs et compétences mobilisées)

- Directeur de projet : DGFIP, Service comptable de L'État
- Chef de projet – Pilotage : DGFIP, bureau 2FCE-2B

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par le bureau 2FCE-2B de la DGFIP qui est à l'origine de l'infocentre et qui a conduit ses développements depuis le début. Le service sera assisté d'un prestataire externe à définir.

La maîtrise d'œuvre sera assurée par le bureau SI-1B de la DGFIP, maîtrise d'œuvre historique de l'infocentre. Elle dispose de toutes les compétences nécessaires pour développer les évolutions demandées. Le service sera assisté d'un prestataire externe à définir.

3) Modalités d'association des agents / citoyens

Les bénéficiaires les plus directement concernés par le projet sont les agents comptables et les responsables financiers des établissements publics, mais aussi les chargés de tutelle au sein des ministères. Ils seront donc associés dans l'évolution de l'infocentre.

Ainsi des groupes de travail seront organisés régulièrement avec un panel représentant la diversité des organismes publics.

Seront également associés les opérateurs de l'État sous comptabilité privée, exclus du périmètre de l'infocentre actuel mais qui entreront dans le périmètre du nouvel infocentre.

Enfin les partenaires historiques de la DGFIP que sont la DB, la Cour des comptes, le CBCM Finances, les bureaux de la sous-direction « Comptabilité de L'État » de la DGFIP sont et continueront à être associés au projet à travers l'organisation de groupes de travail qui complèteront les échanges réguliers qui existent déjà.

L'enjeu est, avec la mise en place de ces différents groupes de travail, d'associer les partenaires de la DGFIP à chaque étape de la construction du projet et ainsi de s'assurer que l'outil répondra aux besoins des utilisateurs.

4) Principales étapes et méthodologie retenue pour mener le projet (calendrier détaillé prévisionnel, jalons et réalisations clés, indicateurs de mesure des résultats à chaque étape...) Le planning du projet tel qu'il est prévu aujourd'hui se présente comme suit :

- 4e trimestre 2019 :

En amont de l'étude de faisabilité, des groupes de travail préparatoires ont été amorcés notamment avec la DB, les tutelles des opérateurs pour définir les documents budgétaires et comptables à produire et les référentiels à retenir. Ces travaux portés par la DGFIP (MOA de l'infocentre) seront financés par du titre 2 en 2019.

- 2020 : Réalisation de l'étude de faisabilité (recherche de la solution technique la plus adaptée) par un prestataire externe qui aura été choisi dès la réponse du FTAP à notre demande de financement. Les résultats de cette étude sont attendus pour la fin du premier trimestre 2020 au plus tard.

Plusieurs lots devraient être livrés :

- Lot 1 : développement de l'extension du périmètre: prise en compte des opérateurs sous comptabilité privée
- Lot 2 : développement des flux entrants et sortants entre les logiciels comptables des établissements et l'Infocentre
- Lot 3 : développement de la fiabilisation (RQCF) : définition et mise en place de contrôles de cohérences et de qualité
- Lot 4 : développement de la fiche d'identité des établissements
- Lot 5 : développement du module du compte 26 de l'État
- Lot 6 : développement du module du compte financier

Ces lots seront développés concomitamment et avec l'appui des groupes de travail organisés avec les partenaires concernés : les tutelles des opérateurs pour le périmètre, le CBCM Finances pour le compte 26, la Cour des comptes pour le compte financier...

- 2021 : le dernier lot devrait être livré avant la phase d'intégration et de recette :

- Lot 7 : développement de l'open data
- Phase d'intégration : à partir de janvier-février : les dernières évolutions sont intégrées à l'environnement de test.
- Phase d'expérimentation : à partir de mai : le recettage complet commencera. Tous les modules auront été livrés et des tests « grandeur nature » pourront être réalisés et les corrections éventuelles apportées.
- 4e trimestre : mise en place de la communication auprès des utilisateurs sur l'évolution de l'infocentre : élaboration de kits, présentation de l'application, accompagnement du changement pour une bonne appropriation de l'outil...
- 2022 : mise en production de l'infocentre au premier semestre, suivi de la mise en production.

A chaque étape du développement les utilisateurs et partenaires de l'infocentre seront associés et des indicateurs d'impact seront également mis en place dès la mise en production en 2022.

Ces indicateurs sont les suivants :

→ Le taux de satisfaction des parlementaires mesuré par l'enquête réalisée chaque année sur la qualité des documents budgétaires. Il mesurera l'impact des mesures de simplification sur la qualité des documents budgétaires.

→ Le délai d'élaboration des documents budgétaires qui devrait être réduit du fait de l'automatisation des tableaux présentés dans les documents.

- Le coût de production des documents budgétaires qui devrait baisser en raison de la mise en ligne des tableaux.
- Le taux de satisfaction des agents (utilisateurs de l'infocentre, agents des ministères chargés de la synthèse budgétaire des opérateurs) : sa création est envisagée dès 2021 avant la mise en production du nouvel infocentre pour en mesurer la progression
- Le taux de comptes financiers scellés à date
- Le taux de comptes financiers scellés sans modification
- Evolution des réserves du CGE par la Cour des comptes
- Taux de disponibilité des données mensuelles dans l'infocentre (aujourd'hui à 47 % pour l'exercice 2018)

Maîtrise des risques

Le principal risque réside dans la maîtrise des délais de retour sur investissements qui tient en grande partie à la réalisation des travaux dans un calendrier resserré et à la nécessaire appropriation du nouvel outil par les utilisateurs.

Le ministère dispose d'atouts spécifiques pour réussir ce programme :

- Un soutien de la Cour des comptes et des ministères de tutelle ;
- Une expertise du service des systèmes d'information de la DGFIP dans la conduite de projets informatiques ;
- Une organisation structurée de pilotage et mise en œuvre des projets des systèmes d'information avec une distinction claire entre la maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre ;
- Une expérience reconnue des besoins suite à l'exploitation de l'application actuelle, socle technique de l'infocentre évolutif.

Ministère de l'Action et des Comptes publics – DGFIP
 Evolution de l'infocentre Etablissements Publics Nationaux

I - Financement du projet (le cas échéant, distinguer les phases (expérimentation, généralisation...))

Nature de dépenses	Catégorie de dépenses	Programme budgétaire	Action/ligne budgétaire porteuse de la dépense	2019		2020		2021		2022		Cumul 2019-2022	
				AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
étude de faisabilité (solutions techniques)	T5					371 200	371 200					371 200	371 200
dépenses de développement	T5					1 115 000	278 750		724 750		111 500	1 115 000	1 115 000
intégration et recette MOE et MOA – Suivi de la mise en production	T5							1 000 000	300 000	166 000	866 000	1 166 000	1 166 000
Total Prestations informatiques	T5					1 486 200	649 950	1 000 000	1 024 750	166 000	977 500	2 652 200	2 652 200
dont financement FTAP		P349				1 486 200	649 950	1 000 000	1 024 750	166 000	977 500	2 652 200	2 652 200
Pilotage MOA	T2			209 700	209 700	1 371 700	1 371 700	231 000	231 000			1 812 400	1 812 400
dont financement DGFIP		P156		209 700	209 700	1 371 700	1 371 700	231 000	231 000			1 812 400	1 812 400
...													
TOTAL				209 700	209 700	2 857 900	2 021 650	1 231 000	1 255 750	166 000	977 500	4 464 600	4 464 600
TOTAL financement DGFIP	T2	P156		209 700	209 700	1 371 700	1 371 700	231 000	231 000			1 812 400	1 812 400
TOTAL financement FTAP	T5	P349				1 486 200	649 950	1 000 000	1 024 750	166 000	977 500	2 652 200	2 652 200

II - Economies prévisionnelles liées au projet

Nature de l'économie par année	Catégorie de dépenses	Programme budgétaire	Action/ligne budgétaire porteuse de l'économie	2019		2020		2021		2022		2023		Economies pérennes constatées en 2022		Cumul 2019-2023	
				AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Gains opérés sur la mise à jour et la maintenance des systèmes d'information	T3									4 000 000	4 000 000	8 000 000	8 000 000	4 000 000	4 000 000	12 000 000	12 000 000
Transport et stockage des comptes financiers des EPLE et EPLEFPA	T3									235 000	235 000	235 000	235 000	235 000	235 000	470 000	470 000
TOTAL				0	0	0	0	0	0	4 235 000	4 235 000	8 235 000	8 235 000	4 235 000	4 235 000	12 470 000	12 470 000